



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT DEPENDANTS DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SPINCOURT (55230) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE DE MATERIEL ET DE PRODUITS AGRICOLES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Est, Gestionnaire ESSET : Mme. Nathalie ROSSEL / Courriel : nathalie.rossel@esset-pm.com/ Téléphone : 06 84 92 26 11 Adresse : ESSET - Rocket Tower – 1 bis rue de la Course, 67000 Strasbourg.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition :

- d'un terrain bâti d'une superficie d'environ 8 610 m², dont 8 300 m² de terrain nu et 310 m² de bâtiment situés rue de la Gare à SPINCOURT (55230) et est repris au cadastre de ladite commune sous le n°518p de la Section AB pour une activité souhaitée de stockage matériel et produits agricoles.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **EMC2** dont le siège est sis Bras-sur-Meuse, 55101 VERDUN.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} janvier 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nancy, 5 Place de la Carrière, 54036 NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 17 43 43

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr